



Québec, le 15 mars 2017

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 21 février, relativement à l'obtention de :

Pour les missions de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à Cuba et en Europe en février 2017 et la mission de la vice-première ministre aux États-Unis en février 2017, l'obtention des documents suivants :

1. La liste des personnes accompagnant la ministre;
2. L'ensemble des dépenses reliées à la mission ainsi qu'à sa préparation, et imputées au ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
3. Tout le programme de la mission pour la ministre, y compris l'itinéraire complet et les modes de transport utilisés;
4. La liste de toutes les personnes rencontrées ainsi qu'une copie de leur carte professionnelle;
5. Pour chaque rencontre de travail tenue par la ministre, la liste des personnes présentes, le lieu, la durée, le détail de tous les frais engagés, le sujet, un compte-rendu et les engagements pris par chaque partie (sur les plans des investissements de part et d'autre, des retombées escomptées au Québec, en matière d'emploi notamment, etc.);
6. La liste des annonces officielles, incluant le détail de leurs retombées pour le Québec;
7. L'évaluation des retombées pour les territoires visés.

Pour la mission de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à Cuba, madame Christine St-Pierre, du 11 au 13 février 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver les documents suivants :

- En réponse aux points 1 et 3 : le programme de la mission de la ministre; les documents ont été caviardés en vertu des articles 18, 19, 20, 28.1 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- En réponse au point 2 : à la date de votre demande, les informations concernant les dépenses sont incomplètes, le document n'est pas finalisé et n'est donc pas accessible pour le moment;
- En réponse aux points 4 et 5 : nous ne détenons aucun document pouvant répondre à votre demande en sus du programme de mission transmis;
- En réponse au point 6 : veuillez trouver ci-joint les communiqués de presse de cette mission. Nous vous rappelons que l'ensemble des communiqués de presse et annonces officielles sont publics et accessibles sur la page web du MRIF;
- En réponse au point 7 : le MRIF ne détient aucun document qui pourrait répondre à votre demande.

Pour la mission de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie en France, à Strasbourg du 14 au 16 février 2017 et à Paris les 16 et 17 février 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver les documents suivants :

- En réponse aux points 1 et 3 : le programme de la mission de la ministre, madame Christine St-Pierre; les documents ont été caviardés en vertu des articles 18, 19, 20, 28.1 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- En réponse au point 2 : à la date de votre demande, les informations concernant les dépenses sont incomplètes, le document n'est pas finalisé et n'est donc pas accessible pour le moment;
- En réponse aux points 4 et 5 : nous ne détenons aucun document pouvant répondre à votre demande en sus du programme de mission transmis;
- En réponse au point 6 : veuillez trouver ci-joint les communiqués de presse de cette mission. Nous vous rappelons que l'ensemble des communiqués de presse et annonces officielles sont publics et accessibles sur la page web du MRIF :

- En réponse au point 7 : le MRIF ne détient aucun document qui pourrait répondre à votre demande.

Concernant la mission de la vice-première ministre, madame Lise Thériault, au Kentucky du 13 au 16 février 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- En réponse aux points 1 et 3 : le programme de la mission de la vice première ministre, madame Lise Thériault; les documents ont été caviardés en vertu des articles 18, 19, 20, 28.1 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- En réponse au point 2 : à la date de votre demande, les informations concernant les dépenses sont incomplètes, le document n'est pas finalisé et n'est donc pas accessible pour le moment;
- En réponse aux points 4 et 5 : nous ne détenons aucun document pouvant répondre à votre demande en sus du programme de mission transmis;
- En réponse au point 6 : le communiqué de presse est public et accessible sur le site du ministère de l'Économie, Science et Innovation, au [www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiques-de-presse/communique-de-presse](http://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiques-de-presse/communique-de-presse), mission économique du Québec au Kentucky;
- En réponse au point 7 : le MRIF ne détient aucun document qui pourrait répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents  
AO/cp  
p.j.